**Contrats doctoraux 2022-2023**

L’Université Paris Lumières (UPL) attribue pour la huitième année 6 contrats doctoraux. Ces contrats permettent un financement de la thèse pendant trois ans. Ils peuvent éventuellement s'assortir d'un avenant pour effectuer une activité complémentaire rémunérée consistant en enseignement, valorisation des résultats de la recherche, diffusion de l’information scientifique et technique ou encore, expertise. La procédure d'attribution a lieu en juin.

Les candidatures portent, soit sur un projet d’inscription en thèse en 2022-2023, soit sur un projet de thèse débuté en 2021-2022, à condition que l’inscription en première année de thèse ait été faite après le 1er septembre 2021,  sachant que le contrat doctoral doit impérativement prendre effet dans l'année qui suit la première inscription en doctorat , cf. art. 1 du décret du 29/08/2016 relatif au contrat doctoral. Toute inscription en thèse a pour requis préalable l’obtention d’un diplôme de Master 2 ou équivalent. Les personnes inscrites en Master 2 en 2021-2022, et dont les résultats n’ont pas encore être délibérés par le jury compétent à la date fixée pour le dépôt du dossier peuvent candidater, en joignant à leur dossier le relevé des résultats déjà obtenus et une attestation de leur directrice ou directeur de mémoire de M2 concernant l’état d’avancement de ce projet et sa date de soutenance prévue.

**Les modalités pour présenter sa candidature :**

Les candidat.e.s sont présélectionné.e.s par les unités de recherche qui sont rattachées à l’École doctorale, après soumission d’un projet de recherche au directeur ou à la directrice de thèse pressenti.e. Il importe donc que les personnes qui souhaitent déposer une candidature prennent contact avec un directeur ou une directrice de thèse de leur choix.

Aucune candidature n'est admise en dehors de ce cadre. Si l'École doctorale recevait directement des candidatures externes ou internes, celles-ci seraient renvoyées aux unités de recherche de la discipline concernée.

**Calendrier de l’appel à candidatures :**

La date limite de dépôt des dossiers auprès de l’école doctorale par les unités de recherche est fixée au **mercredi 1er juin 2022 (17h00)**.

Une première phase de sélection et d’auditions aura lieu au sein de chaque établissement de la ComUE. Pour les candidat.e.s déposant un dossier à l’université Paris 8, la date des auditions préliminaires est fixée au **mardi 14 juin 2022**. Sous réserve de changement en raison de la crise sanitaire, elles se tiendront à l’université Paris 8 : 2, rue de la Liberté, 93200 Saint-Denis, Maison de la Recherche, bâtiment A, salle A2-217, 2e étage (M° ligne 13, station Saint-Denis Université).

Les candidat.e.s retenu.e.s seront ensuite auditionné.e.s le **mardi 21 Juin 2022** par un jury composé de membres du collège doctoral de la ComUE. Sous réserve de changement en raison de la crise sanitaire, les auditions se tiendront **à l’Université Paris Lumières**: 140, rue du Chevaleret, 75013 Paris, 8e étage (M° ligne 6, station Chevaleret), de 9h00 à 17h00.

**Attention ! Les candidats qui sont professeur.e.s certifié.e.s ou agrégé.e.s dans l’enseignement secondaire, doivent impérativement demander leur mise en disponibilité auprès de leur rectorat dans les délais fixés par ce dernier.**

Pour postuler à un contrat de l’Université Paris Lumières

Les candidat.e.s sont présélectionné.es, suivant les modalités précédentes par les unités de recherche qui sont rattachées à l’ED.

Le projet de thèse doit satisfaire aux critères suivants :

1. Qualité scientifique
2. Originalité
3. Faisabilité
4. Transversalité (interdisciplinarité, collaborations internationales, [coopérations avec les membres associés de la ComUE)](http://www.u-plum.fr/nos-membres)
5. Inscription dans les thématiques de recherche de la ComUE :

* Culture, patrimoine et médias
* Créations
* Faire monde commun

Pour plus de détails sur ces thématiques, suivre ce lien : <https://www.u-plum.fr/thematiques-de-recherche-prioritaires/>

1. Préciser (10 lignes maximum) dans quelle mesure le projet s'inscrit dans une ou plusieurs des thématiques de l'Université Paris Lumières.

Dossier de candidature

Le dossier doit être composé des pièces suivantes (tout dossier incomplet ou reçu hors délai ne sera pas traité).

* La fiche d’inscription complétée ;
* Un Curriculum Vitae académique (2 pages maximum) ;
* Un projet de thèse (4 pages maximum, police Times 12, bibliographie sommaire incluse. Par souci d’équité, les pages supplémentaires seront retirées du dossier) ;
* Photocopie du diplôme de Master 2 (ou diplôme équivalent) ou, à défaut, attestation de réussite ou le PV de soutenance
* Pour les candidat.e.s inscrit.e.s en M2 : **a)** le relevé des résultats déjà obtenus et **b)** une attestation de leur directrice ou directeur de mémoire concernant l’état d’avancement du projet et sa date de soutenance prévue.

**Dossier de candidature 2022-2023**

🗹 à un contrat doctoral de l’Université Paris Lumières

1 – Fiche d’inscription

**État Civil**

Civilité (Mme/M.) :

Nom : Prénom :

Adresse Électronique : Téléphone

**Master 2 ou équivalent**

Titre du mémoire de master 2/équivalent :

Mention et spécialité du master :

Université ayant délivré le diplôme :

**Titre du projet et encadrement de la thèse**

Titre du projet de thèse :

Tutelle (rayez les mentions inutiles) UPN – UP8 – CNRS – autre (précisez) :

École doctorale de rattachement :

Unité de recherche de rattachement :

Directeur ou Directrice de thèse pressenti.e (nom – prénom – statut) :

Nombre de doctorants encadrés par le directeur ou la directrice pressenti.e :

Codirecteur ou codirectrice éventuel.le (nom – prénom – statut) :

Établissement de rattachement :

Cotutelle éventuelle :

Université :

Pays :

Directeur ou directrice de thèse (nom – prénom – statut) :

**Dossier de candidature 2022-2023**

2 – Curriculum Vitae académique (à développer ci-dessous – 2 pages maximum, police Times 12).

**Dossier de candidature 2022-2023**

3 – Projet de thèse (à développer ci-dessous – max. 4 pages, police : Times 12).

1. Titre du projet de thèse
2. Résumé du projet de thèse (environ 3 pages)
3. Références bibliographiques relatives au projet (10 références au maximum)
4. Avis motivé du directeur ou de la directrice de thèse pressenti.e (maximum 10 lignes)
5. Avis motivé de la direction de l’unité de recherche (maximum 10 lignes)

Signatures

Candidate ou candidat :

Directrice ou directeur de thèse :

Directrice ou directeur de l’unité de recherche :